

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
01 décembre 2022	8	0	2	3	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 décembre 2022

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

Point n° 7 : Débat d'orientation budgétaire - année 2023

Le Comité Syndical

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L. 2312-1,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

VU le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023 joint,

DECIDE

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2023.

La Présidente du SERM

Rachel BURGY

